

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sidérurgie Question au Gouvernement n° 371

Texte de la question

DÉPLACEMENT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À GANDRANGE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Anciaux, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. M. Jean-Paul Anciaux. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi. Hier, le Président de la République a fait un déplacement à l'usine ArcelorMittal de Gandrange, en Moselle. Je suis très attentif à cette actualité puisque, implantée sur ma circonscription d'Autun-Le-Creusot, Industeel, filiale d'ArcelorMittal, est une entreprise de près de 1 000 salariés, composée d'une aciérie, d'un laminoir et d'une fonderie, une entreprise dynamique largement tournée vers l'exportation.

Or j'observe aujourd'hui que 600 emplois sur 1 100 sont menacés en Moselle par un projet de fermeture de l'aciérie. La direction du premier producteur mondial d'acier juge semble-t-il ces installations non rentables. Les syndicats dénoncent de leur côté le manque d'investissements, et l'absence d'anticipation concernant le remplacement des départs en retraite qui serait la cause, selon eux, d'une importante perte de savoir-faire. Le PDG d'ArcelorMittal, Lakshmi Mittal, a accepté le 28 janvier, au sortir d'un entretien avec le Président Sarkozy à l'Élysée, le plan de fermeture partielle de Gandrange jusqu'à la présentation, début avril, d'un contreprojet élaboré en partenariat avec l'intersyndicale.

Madame la ministre, il ne serait pas acceptable qu'une décision puisse être anticipée ou que ne soient pas suffisamment prises en compte dès maintenant les contre-propositions des partenaires sociaux. Le Président de la République s'est rendu hier à Gandrange. Il a indiqué clairement que l'État préfère investir dans la modernisation de l'outil industriel plutôt que de financer des préretraites et d'accompagner socialement

des salariés privés d'emploi.

C'est une décision que j'approuve sans réserve. Vous connaissez, madame la ministre, mon attachement au dialogue social. Vous vous êtes entretenue avec le Premier ministre et le Président de la République. Quel regard portez-vous sur l'annonce de cette fermeture, et quelles mesures immédiates vont être prises pour sauver ces emplois? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)
M. le président. La parole est à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'emploi. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur le député Anciaux, je vous livrerai une analyse, deux scénarios et deux leçons à tirer de cette affaire Gandrange.

Première analyse : la France, contrairement à un certain nombre de ses voisins comme la Grande-Bretagne, est un grand pays industriel. Pour conserver une industrie sidérurgique, il est évident qu'elle doit maintenir son infrastructure. Deux scénarios sont en présence, monsieur le député Anciaux. Celui établi par le groupe ArcelorMittal qui a acheté le site de Gandrange pour un euro symbolique en 1999...

M. Julien Dray. Un euro!

M. Jean Glavany. Et des milliards d'euros de bénéfices!

Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi.et qui considère qu'il n'est pas en mesure d'effectuer des investissements pour maintenir l'intégralité du site. Le deuxième scénario est celui des organisations syndicales qui considèrent que d'autres solutions sont possibles. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.) Comme moi, vous aurez noté que grâce à une intervention

au plus haut niveau de l'État - celle du Président de la République -, un délai supplémentaire de deux mois a été consenti par le groupe Mittal pour explorer les autres scénarios. Une chose est certaine, et elle a été rappelée avec force par le Président de la République lorsqu'il s'est rendu, avec Xavier Bertrand, sur le site de Gandrange : l'État mettra tous les moyens disponibles pour assurer la pérennité d'un site industriel nécessaire au maintien de l'activité sidérurgique, dès lors qu'elle est stratégique.

Nous pouvons en tirer deux enseignements, dont un auquel je sais que vous serez sensible. Premièrement, il convient toujours d'anticiper, dans le cadre du dialogue social. Les maisons de l'emploi auxquelles vous êtes très attachés constituent l'un des lieux - de même que la gestion prévisionnelle de l'emploi -, où le dialogue doit se tenir (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine)...

M. Jacques Desallangre. Arrêtez!

Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi. ...tout simplement pour anticiper les mutations sociales...

M. Frédéric Cuvillier. Ce n'est pas vous qui irez pointer!

Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi. ...et prendre les mesures nécessaires pour en prévenir les effets quand ils sont négatifs. Deuxièmement : en matière de formation professionnelle, que nous allons réformer en profondeur en 2008, des efforts considérables doivent être consentis pour amener l'ensemble des salariés à s'adapter aux mutations professionnelles. Dernier point : le groupe ArcelorMittal s'est engagé à créer 800 emplois, dont 400 dans le bassin lorrain. C'est cela aussi la réalité d'une entreprise. Les autorités de l'État au plus haut niveau et le Gouvernement tout entier sous la direction du Premier ministre seront particulièrement attentifs à la manière dont, jour après jour, les deux mois qui viennent seront consacrés à examiner les scénarios. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) M. Bruno Le Roux. Dix minutes pour dire que le Président de la République a raconté n'importe quoi!

Données clés

Auteur: M. Jean-Paul Anciaux

Circonscription: Saône-et-Loire (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question: 371

Rubrique: Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 février 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 février 2008